



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## L'ENVOL

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

## L'ENVOL

Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

Siège social : 216 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris

SIREN : 401 301 973

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association L'ENVOL,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association L'ENVOL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués notamment pour ce qui concerne :

- Le chapitre « Spécificité associatives » présenté en page 13 et suivantes de l'annexe expose les modalités et hypothèses retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER).

Nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du CROD et du CER font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC 2020-08 et ont été correctement appliquées.

- Nous nous sommes également assurés de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations

ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,  
Mazars

Paris La Défense, le 20 juin 2023

DocuSigned by:  
  
130CF300E20342D...  
Aurélie JOUBIN

## Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	31 512	29 759	1 753	6 104
<b>Immobilisations corporelles</b>				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	880	880		
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	75 433	51 398	24 034	33 506
<b>Immobilisations financières</b>				
<i>Autres immobilisations financières</i>	526		526	526
<b>Total I</b>	<b>108 350</b>	<b>82 037</b>	<b>26 313</b>	<b>40 135</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
<i>Matières premières et autres approvisionnements</i>	3 831		3 831	
<i>Marchandises</i>	1 308		1 308	746
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	1 480		1 480	4 222
<b>Créances</b>				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	218 411		218 411	330 995
<i>Autres créances</i>	39 530		39 530	29 439
<b>Autres postes de l'actif circulant</b>				
<i>Disponibilités</i>	1 363 897		1 363 897	1 029 826
<i>Charges constatés d'avance</i>	6 271		6 271	9 718
<b>Total II</b>	<b>1 634 728</b>		<b>1 634 728</b>	<b>1 404 947</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 743 078</b>	<b>82 037</b>	<b>1 661 041</b>	<b>1 445 082</b>
<b>Legs nets à réaliser :</b>				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
<b>Dons en nature restant à vendre :</b>				

## Bilan passif

	au 31/12/2022	au 31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	975 668	875 906
Excédent ou déficit de l'exercice	231 161	99 762
Situation nette (sous-total)	1 206 829	975 668
<b>Total I</b>	<b>1 206 829</b>	<b>975 668</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		50 000
<b>Total III</b>		<b>50 000</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	513	338
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 257	95 841
Dettes fiscales et sociales	211 353	171 012
Autres dettes	1 400	
Produits constatés d'avance	180 688	152 222
<b>Total IV</b>	<b>454 212</b>	<b>419 414</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>1 661 041</b>	<b>1 445 082</b>
(1) Dont à plus d'un an (a) Dont à moins d'un an (a)	454 212	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	513	
(3) Dont emprunts participatifs (a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		



## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	3 650	3 150
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de biens</i>	25 542	4 822
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	51 338	42 835
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	564 981	518 192
Dont Dons manuels	165 657	74 868
Dont Mécénats	399 324	326 240
<i>Contributions financières</i>	725 572	605 566
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	52 313	2 204
Autres produits	3	2 627
<b>Total I</b>	<b>1 423 399</b>	<b>1 179 395</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	14 459	3 653
Variation des stocks	-562	861
Autres achats et charges externes	434 386	382 651
Impôts, taxes et versements assimilés	39 525	31 191
Salaires et traitements	494 953	458 250
Charges sociales	196 110	185 258
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	15 662	17 309
Autres charges	11	2 038
<b>Total II</b>	<b>1 194 544</b>	<b>1 081 211</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>228 855</b>	<b>98 184</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
Autres intérêts et produits assimilés	3 867	1 139
Différences positives de change		671
<b>Total III</b>	<b>3 867</b>	<b>1 810</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Différences négatives de change		232
<b>Total IV</b>		<b>232</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>3 867</b>	<b>1 578</b>



## Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>232 723</b>	<b>99 762</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	1 563	
<b>Total VI</b>	<b>1 563</b>	
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-1 563</b>	
Total des produits (I+III+V)	1 427 267	1 181 205
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 196 107	1 081 443
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>231 161</b>	<b>99 762</b>

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	55 937	44 401
Prestations en nature	45 472	140 475
Bénévolat	90 905	55 058
<b>Total</b>	<b>192 314</b>	<b>239 934</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Mises à disposition gratuite de biens	55 937	44 401
Prestations en nature	45 472	140 475
Personnel bénévole	90 905	55 058
<b>Total</b>	<b>192 314</b>	<b>239 934</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : L'ENVOL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 1 661 041 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 231 161 euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

- description de l'objet social de l'entité :

Fondée le 14 septembre 1994, reconnue d'utilité publique par décret du 17 octobre 2001 l'Association L'ENVOL a pour but, en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, d'apporter une aide psychologique et sociale aux enfants, quelle que soit leur origine, touchés par une maladie grave et à leur famille, ainsi que de promouvoir leur cause. L'association contribue au développement et à la promotion de la prise en charge psychosociale des enfants qui sont atteints, ou qui ont été atteints, de maladie grave et/ou de handicaps associés. Elle propose également des programmes aux membres de leur famille.

L'association conçoit et met en œuvre des programmes qui visent à apporter à ces enfants un bienfait sur le plan moral, sanitaire, éducatif, culturel, scientifique et sportif.

- description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'ENVOL organise des programmes adaptés aux jeunes malades de 6 à 25 ans et à leur famille. Depuis 1997, elle leur permet de trouver force et confiance en eux pour vivre mieux pendant et après la maladie et de rompre avec l'isolement. L'ENVOL accompagne gratuitement plus de 4000 bénéficiaires par an au travers de ses séjours adaptés, ateliers à l'hôpital, sorties récréatives et activités en ligne.

- description des moyens mis en œuvre :

Autour des ses quatre programmes, L'ENVOL accompagne depuis 2020 plusieurs milliers de bénéficiaires par an au travers de ses programmes résidentiels en séjours, à l'hôpital ou accessibles à la maison. Des centaines de bénévoles et de personnes en mécénat de compétences permettent à l'association de réaliser ces programmes soit par des missions au siège soit par des missions au contact du public de L'ENVOL. Une équipe composée de 4 salariés aux programmes et d'une salariée au médical épaulés de 2 à 3 stagiaires Educatrices spécialisées ou Jeunes enfants de longue durée permettent de créer des programmes et activités adaptées sur-mesure. Les programmes sont organisés principalement en Ile de France, même si l'association se développe progressivement sur le territoire national.

Tout au long de l'année, en s'appuyant sur les effectifs de l'équipe de développement et communication, L'ENVOL définit et met en oeuvre des actions de promotion de ses programmes et d'information auprès de ses publics qui permettent la réalisation concrète et le développement de ses quatre différents programmes. Ainsi des mailings ciblés, des appels téléphoniques, des questionnaires et des campagnes d'information sont organisées notamment auprès des bénévoles, des hôpitaux et des familles. L'équipe de communication est intégrée dans l'équipe de développement, et la totalité du travail de communication de programmes est réalisé par cette équipe.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

## Règles et méthodes comptables

A compter du 1er janvier 2020, les personnes morales à but non lucratif Tenues d'établir des comptes annuels, doivent appliquer le règlement ANC n°8 2018-06 qui succède au règlement CRC N° 1999-01.

L'annexe sera établie conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général ( art 833-1 à 833-20) sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport : 4 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou de la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Le conflit en Ukraine n'a pas d'impact sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

### Mécénat et subventions

Le mécénat et les subventions sont comptabilisés selon leur nature et utilisés selon les modalités spécifiques à chaque convention de financement.

Les financements affectés par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas été encore utilisés à la clôture de l'exercice conformément à l'engagement pris à leur égard sont alors :

- soit comptabilisés en fonds dédiés lorsque la période théorique de financement du projet est clôturée,
- soit comptabilisés en produits constatés d'avance lorsque le financement est pluriannuel et que la période théorique de financement n'est pas clôturée.

En fin d'année, si le projet n'est pas encore achevé,

- la valeur des fonds dédiés est équivalente à la différence entre la convention et l'ensemble des dépenses affectées au projet depuis son démarrage;
- la valeur des produits constatés d'avance est soit déterminée au prorata temporis, soit est équivalente à la différence entre la notification et l'ensemble des dépenses affectés au projet depuis son démarrage selon le type de convention et les activités.

### Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires s'entendent :

- des temps passés par les bénévoles sur la base du nombre de jours mis à la disposition de l'association, retenus sur une base horaire équivalente à la durée légale, valorisés au smic en vigueur et chargés au taux moyen de 13%;
- des dons en nature tels que la mise à disposition des bureaux retenue par application de la valeur locative moyenne observée dans la zone géographique au nombre de m<sup>2</sup>,
- des journées allouées par des entreprises/fondations au titre du mécénat de compétences valorisées sur des bases identiques à celles

## Règles et méthodes comptables

retenues pour la valorisation des journées consacrées par les bénévoles. La valorisation apparaît en partie basse du CER

### Spécificités associatives

Traitement des collectes de fonds :

Une distinction est opérée dans l'enregistrement des dons reçus. S'agissant des dons provenant de particuliers, seuls sont pris en compte dans l'exercice les dons encaissés jusqu'au dernier jour de l'exercice, tenant cependant compte d'un délai de traitement de courrier le cas échéant. S'agissant des dons en provenance des entreprises et des fondations, ils sont rattachés à l'exercice selon les termes de l'engagement pris entre les parties dans le respect du principe de prudence afin de tenir compte, le cas échéant, d'un risque de non-recouvrement.

Compte emploi ressources

Le CROD et le CER ont été établis conformément aux dispositions du règlement ANC 2018-06 afférent à l'établissement du CROD et du CER des associations, fondations et fonds de dotation.

Ce tableau est élaboré à partir des informations fournies par la comptabilité analytique mise en place par l'association.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) est structuré sous forme d'un tableau et présenté sous 2 grandes parties :

- les produits par origine et les charges par destination : produits liés à la générosité du public, produits non liés à la générosité du public, subventions et autres concours publics, missions sociales, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement etc.
- les contributions volontaires en nature : produits par origine et charges par destination

Le CROD est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat pour donner une information globale de l'ensemble des produits et des charges.

Les ressources se sont élevées à 1 427 266 € et proviennent de différentes sources :

- les ressources collectées auprès du public ont représentées 568 631€ dont 165 657 € proviennent de dons particuliers, 3 650 € de cotisations sans contrepartie, 399 324 € ont été collectés auprès des entreprises.
- les associations, les fondations privées et les fondations d'entreprises qui nous soutiennent ainsi que SeriousFun nous ont alloués 725 572 € en 2022.
- les subventions et concours publics s'élèvent à 51 338 € ( dont 37 544 € de soutiens financiers d'organismes publics et de 13 794 € d'aides de l'état à l'embauche)
- Autres produits : 29 412 € et les reprises sur provisions et dépréciation 52 313 €

Les emplois se sont élevés à 1 196 107 €, soit un excédent net de 231 161 € après reprise de 50 000 € de provisions pour risque dans le cadre d'un procès prud'homal datant de 2016 et qui a été gagné en première instance puis en appel par l'Envol.

- Les frais de Mission sociale s'élèvent à 834 243 € dont 447 022 € ont été financés par l'AGP grâce à des dons fléchés sur la Mission sociale
- Les frais de recherche de fonds soit 243 900 €, ont été répartis en proportion des produits AGP dans le total des produits, à savoir 40% AGP versus 60% non AGP. Les produits AGP ont été employés pour financer au total 81 300 € des frais de recherche de fonds soit 83% des frais de recherche de fonds AGP.
- Enfin les frais de fonctionnement qui s'élèvent à 117 964 € ont été financés pour 40 309 € par les dons fléchés des entreprises sur le fonctionnement.

En 2022, L'ENVOL a fait évoluer sa méthode de répartition des charges indirectes pour refléter encore mieux la réalité de la gestion et de l'activité de l'association, une partie des charges étant affecté de façon directe en fonction de la comptabilité analytique.

Cette méthode s'appuie sur une répartition des charges établie sur le temps de travail des salariés par pôles (Administratif, Communication et développement et Programmes).

Il a été convenu de s'appuyer sur des feuilles de temps hebdomadaires annualisées réalisées par la Directrice générale et par la Responsable du développement et de la communication.

Pour l'équipe administrative, la Directrice générale estime la répartition du temps de travail de la Responsable administrative. La Responsable du développement et de la communication établit la répartition des salariés de son équipe dont le temps de travail est

## Règles et méthodes comptables

partagé.

Pour ce qui est de l'équipe Programmes, 100% du temps de travail des salariés de l'équipe est affecté aux missions sociales.

Cette méthode a été validée par le Conseil d'Administration.

A partir de chacune de ces évaluations, une moyenne du pourcentage de temps de travail prenant en compte tous les salariés est établie par pôle. Il est en résulte les taux de répartition suivants du temps de travail pour l'ensemble de l'équipe, ces taux permettant de répartir les frais administratifs partageables entre les 3 catégories :

- Fonctionnement : 15%
- Collecte : 23%
- Mission sociale : 62%

Il existait un autre calcul de la moyenne des pourcentages de temps de travail repartis en fonction du poids du nombre de salariés et non en fonction des 3 catégories d'emplois qui conduisait à la répartition suivante :

- .Fonctionnement : 6%
- .Collecte : 24%
- . Missions sociales : 70%

Compte tenu du montant à répartir en 2022, l'écart en euros entre les deux calculs de répartition est faible (moins de 500€).

Afin de conforter cette nouvelle méthode, celle-ci a été comparée à un calcul sur la base du nombre de mètres carrés occupés par chaque salarié et les taux étaient très proches, ce qui vient étayer la pertinence de cette nouvelle méthode. Il est important de préciser que cette méthode a comme effet que chaque année les pourcentages de répartition des charges de travail (voir ci-dessus) des personnels administratifs, de développement et de communication varieront d'une année sur l'autre en fonction des temps réellement passés par chaque salarié sur les missions sociales, l'administratif et la recherche de fonds.

En 2022, tous les frais de communication liés aux programmes ainsi que tous les frais liés à l'information sur la mission de l'association ont été classés dans un nouvel analytique intitulé Frais de communication de missions sociales. Sont restés dans le centre Communication, les frais de communication de collecte et quelques autres frais de communication qui seront affectés au frais de recherche de fonds. Il est précisé que ces frais sont faibles et c'est pour cette raison qu'à compter de 2023, l'analytique Communication disparaîtra et que les dépenses de communication seront entièrement réparties soit en frais de communication de collecte soit en frais de communication de mission sociale.

Cette nouvelle méthode permet de sortir les frais de communication de programmes et d'information des frais de collecte de fonds dans lesquels ils étaient comptabilisés depuis 2014.

- La rubrique "Mission sociale"

L'association L'ENVOL telle que définie par ses statuts a pour objet social, en dehors de toute préoccupation politique ou religieuse, d'apporter une aide psychologique et sociale aux enfants, quelle que soit leur origine, touchés par une maladie grave et à leur famille, ainsi que de promouvoir leur cause.

L'association conçoit et met en oeuvre des programmes visant à apporter à ces enfants un bienfait sur le plan moral, sanitaire, éducatif, culturel, scientifique et sportif.

Les actions de l'association sont mises en oeuvre sur des sites adaptés à l'organisation des séjours médicalisés, dans des hôpitaux, ou dans toute structure pouvant concourir à atteindre le but de l'association.

Tout au long de l'année, en s'appuyant sur les effectifs de l'équipe de communication, des actions de promotion de ses programmes et d'information pour y participer auprès de ses parties prenantes sont définies et mises en oeuvre afin de permettre la réalisation et le développement de ses actions via ses différents programmes. Ainsi des mailings d'information ciblés, des appels téléphoniques, des questionnaires et des campagnes d'information sont organisées notamment auprès des bénévoles, des hôpitaux et des familles.

En 2022, des efforts supplémentaires d'information ont été conduits dans le cadre des célébrations des 25 ans de l'association qui ont été affectés au centre Communication de mission sociale.

Ont été affectés à la rubrique Mission sociale:

-100% des coûts liés à l'accueil de nos bénéficiaires sur nos 4 programmes distincts (soit les centres de coûts : Séjours et locations de sites, Sorties récréatives, ateliers à l'hôpital, kits d'activités, Bénévoles, Relations familles, communication de mission sociale et Médical) et les salaires et charges sociales des personnels directement rattachés à ces centres.

## Règles et méthodes comptables

- Les salaires et charges sociales des personnels hors équipe Programmes ayant travaillé pour la mission sociale et dont la part a été estimée soit sur la base d'une feuille de temps soit une estimation de leur responsable hiérarchique direct.

- Une part des charges indirectes a été répartie selon la clé de répartition 2022 (soit 62%) ainsi que les frais de communication de missions sociales qui comprennent les actions d'informations vers le grand public effectuées par l'association.

- La rubrique "Frais de recherche de fonds"

- Les salaires et charges des personnels de développement et administratifs ayant travaillé pour la collecte et dont la part a été estimée soit sur la base d'une feuille de temps soit une estimation de leur responsable hiérarchique direct.

- Une part des charges indirectes a été répartie selon la clé de répartition 2022 (soit 23%).

- 100% des frais du centre analytique Développement

- 100% des frais du centre analytique Communication

- La rubrique "Frais de fonctionnement"

- Les salaires et charges des personnels administratifs ayant travaillé pour l'Administratif et dont la part a été estimée soit sur la base d'une feuille de temps et sur une estimation de sa responsable hiérarchique

- 100% des frais administratifs non partageables (frais bancaires, frais de comptabilité, frais de commissaires aux comptes)

- Une part des charges indirectes a été répartie selon la clé de répartition 2022 (soit 15%).

En complément, la règle d'affectation des ressources aux emplois a été réalisée de la manière suivante :

- Affectation en priorité aux missions sociale des ressources affectées (dons, contributions financières, mécénats subventions)
- Financement des frais d'appel à la générosité du public par les ressources AGP non fléchées
- S'il reste un solde de missions sociales à financer : financement avec les ressources AGP non fléchées
- Financement des frais d'appel à la générosité du public par les ressources AGP non fléchées
- Pour les frais de fonctionnement, financement en priorité avec les ressources non liées à la GP et non fléchés sur les missions sociales et les ressources AGP fléchées Fonctionnement

Concernant la réalisation du CER (Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public), il a été établi à partir des règles suivantes :

· Suivi des Ressources liées à la générosité du public (GP)

Les ressources issues de la GP sont constituées des dons de particuliers, du parrainage, du mécénat, ainsi que de produits de legs. Ces postes sont identiques à ceux du CROD et du compte de résultat.

· Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde d'ouverture

Le solde d'ouverture correspond au solde de clôture du 31 décembre 2021. Le solde de ressources GP mentionné dans le CROD 2021 s'élève à 955 € à la clôture de l'exercice.

· Ressources collectées dans l'année

Les ressources issues de la générosité publique collectées dans l'année correspondent à celles figurant au CROD.

· Investissements financés dans l'année

Les investissements sont prioritairement financés par les ressources qui ne proviennent pas de la générosité du public.

· Ressources reportées liées à la générosité du public - Solde de clôture

Le solde de clôture correspond au solde d'ouverture additionné des ressources liées à la GP collectées dans l'année, diminuées des emplois et investissements de l'année. Ce solde de ressources GP s'élève à 955 € à la clôture des comptes 2022.

Les dotations aux amortissement des immobilisations s'élèvent à 15 661 euros qui ont été répartis de la façon suivante entre les 3 pôles :

Missions sociales : 11 321 euros

Collecte : 2 987 euros

Fonctionnement : 1 353 euros

Nous apportons cette précision étant donné que la présentation de ces dotations était différente les années précédentes. Elles n'étaient en effet pas réparties et apparaissaient en tant que telles dans le CROD.

## Règles et méthodes comptables

### Engagement retraite

---

Au vu de son caractère non significatif, la provision pour indemnités de fin de carrière n'a pas été valorisée.



## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

---

Par ailleurs, nous apportons des précisions sur les faits suivants:

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, L'ENVOL a pu reprendre ses activités au travers de ses '4 différents programmes. A noter qu'un 5ème programme a été ajouté mais qui n'apparaît pas en tant que tel dans les comptes 2022, il s'agit d'opérations exceptionnelles menées toute l'année comme les colis de Noël et qui ont permis d'accompagner 1090 bénéficiaires sur l'année 2022. Les jauges sont restées réduites sur les séjours pour continuer de prévenir des risques d'épidémie de Covid-19.

L'association a ainsi accompagné pendant cette année 2022 :

- 5125 bénéficiaires dans le cadre de ses 10 séjours, 68 ateliers dans les hôpitaux, 30 sorties récréatives, 2230 kits d'activités et programmes exceptionnels
- le nombre de journées actives a légèrement baissé en raison de la baisse de production de kits d'activité ( 5548 en 2022 vs 5884 en 2021).

Evénements post clôture :

L'épidémie de Covid-19 semble stabilisée et ne devrait pas impacter 2023. Les protocoles sanitaires ont été allégés mais les équipes restent à l'écoute de l'évolution de la situation.

## Notes sur le bilan

### Actif immobilisé

#### Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	31 512			31 512
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>31 512</b>			<b>31 512</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	880			880
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 161			5 161
- Matériel de transport	46 332			46 332
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 099	1 840		23 939
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>74 473</b>	<b>1 840</b>		<b>76 313</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	526			526
<b>Immobilisations financières</b>	<b>526</b>			<b>526</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>106 510</b>	<b>1 840</b>		<b>108 350</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 840		1 840
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>		<b>1 840</b>		<b>1 840</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Amortissements des immobilisations

## Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	25 408	4 350		29 759
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>25 408</b>	<b>4 350</b>		<b>29 759</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	880			880
- Installations générales, agencements aménagements divers	3 950	154		4 104
- Matériel de transport	20 065	7 559		27 624
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 072	3 599		19 671
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40 967</b>	<b>11 312</b>		<b>52 278</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>66 375</b>	<b>15 662</b>		<b>82 037</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Stocks

Les flux s'analysent comme suit :

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Augmentatio des stocks	Diminution des stocks
<b>Marchandises</b>				
Marchandises revendues en l'état	1 308	746	562	
<b>Approvisionnements</b>				
Matières premières				
Autres approvisionnements	3 831		3 831	
<b>Total I</b>	<b>5 139</b>	<b>746</b>	<b>4 393</b>	
<b>Production</b>				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
<b>Total II</b>				
<b>Production en cours</b>				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
<b>Total III</b>				
<b>Production stockée</b>				

## Notes sur le bilan

### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 264 737 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	526		526
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	218 411	218 411	
Autres	39 530	39 530	
Charges constatées d'avance	6 271	6 271	
<b>Total</b>	<b>264 737</b>	<b>264 212</b>	<b>526</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

### Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir	33 510
<b>Total</b>	<b>33 510</b>

## Notes sur le bilan

### Fonds propres

#### Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de re Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de re Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	875 906	99 762			975 668
Dont générosité du public		955			
Excédent ou déficit de l'exercic Dont générosité du public	99 762		231 161	-955	231 161
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droit des propriétaires (Commo					
<b>TOTAL</b>	<b>975 668</b>	<b>99 762</b>	<b>231 161</b>		<b>1 206 829</b>

## Notes sur le bilan

### Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	50 000		50 000	
<b>Total</b>	<b>50 000</b>		<b>50 000</b>	
Exploitation			50 000	

#### Détail de la reprise sur provision :

- reprise utilisée : 1 478 €
- reprise non utilisée : 48 522 €

### Dettes



## Notes sur le bilan

### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 454 212 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	513	513		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 257	60 257		
Dettes fiscales et sociales	211 353	211 353		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 400	1 400		
Produits constatés d'avance	180 688	180 688		
<b>Total</b>	<b>454 212</b>	<b>454 212</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

### Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	11 596
Banque agios à payer	513
Dettes provis. pr congés à payer	47 519
Personnel - autres charges à payer	15 911
Charges sociales s/congés à payer	20 449
Charges sociales - charges à payer	7 956
Etat - autres charges à payer	403
<b>Total</b>	<b>104 346</b>

## Notes sur le bilan

### Comptes de régularisation

#### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	6 271		
<b>Total</b>	<b>6 271</b>		

#### Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	180 688		
<b>Total</b>	<b>180 688</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

##### Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 9 695 euro

Honoraire des autres services : 0 euro

#### Subventions d'exploitation

Concours Publics: 37 544 €

- Etat : 4 000 €

- Collectivités publics : 33 544 €

#### Résultat financier

	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 867	1 139
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		671
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>3 867</b>	<b>1 810</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		232
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>232</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>3 867</b>	<b>1 578</b>

#### Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Transfert de charges d'exploitation	2 314	
	2 314	
<b>Total</b>	<b>2 314</b>	

## Autres informations

### Informations sur les dirigeants

---

#### Rémunérations allouées aux dirigeants

##### COMMENTAIRE

Les trois plus hauts cadres dirigeants, au sens de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif, font partie du conseil d'administration et sont toutes des personnes bénévoles et ne perçoivent aucune rémunération directe ou indirecte par l'association.

#### Effectif moyen du personnel : 11 personnes contre 11 sur l'exercice précédent

---

## Autres informations

### Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2022	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2021	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - Produits liés à la générosité du public</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 650	3 650	3 150	3 150
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	165 657	165 657	74 868	74 868
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	399 324	399 324	326 240	326 240
1.3 Autres produits liés à la générosité du public			117 083	117 083
<b>2 - Produits non liés à la générosité du pu</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	725 572		605 566	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du p	29 412		9 259	
<b>3 - Subventions et autres concours public</b>	<b>51 338</b>		<b>42 835</b>	
<b>4 - Reprises sur provisions et dépréciatio</b>	<b>52 313</b>		<b>2 204</b>	
<b>5 - Utilisations des fonds dédiés antérieur</b>				
<b>Total</b>	<b>1 427 266</b>	<b>568 631</b>	<b>1 181 205</b>	<b>521 341</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - Missions sociales</b>				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	834 243	447 022	631 202	412 206
- Versements à un organisme central ou à d'a organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'a organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - Frais de recherche de fonds</b>				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	81 300	81 300	190 522	98 208
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	162 600		126 053	
<b>3 - Frais de fonctionnement</b>	<b>117 964</b>	<b>40 309</b>	<b>116 346</b>	<b>28 584</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciatio</b>			<b>17 308</b>	
<b>5 - Impôt sur les bénéfices</b>				
<b>6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>				
<b>Total</b>	<b>1 196 107</b>	<b>568 631</b>	<b>1 081 431</b>	<b>538 998</b>

## Autres informations

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2022	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2021	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>Excédent ou Déficit</b>	<b>231 159</b>		<b>99 774</b>	<b>-17 657</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N 31/12/2022	Exercice N	Exercice N-1 31/12/2021	Exercice N-1
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat	90 905	90 905	55 058	55 058
Prestations en nature	45 472	45 472	140 475	140 475
Dons en nature	55 937	55 937	44 401	44 401
<b>2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>3 - Concours public en nature</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>Total</b>	<b>192 314</b>	<b>192 314</b>	<b>239 934</b>	<b>239 934</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - Contributions volontaires aux missions sociales</b>				
Réalisées en France	162 314	162 314	149 551	149 551
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds</b>			56	56
<b>3 - Contributions volontaires au fonctionnement</b>	30 000	30 000	90 327	90 327
<b>Total</b>	<b>192 314</b>	<b>192 314</b>	<b>239 934</b>	<b>239 934</b>

## Autres informations

### Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2021
<b>EMPLOIS PAR DESTINATION</b>		
<b>1 - Missions sociales</b>		
1.1 Réalisées en France		
- Actions réalisées par l'organisme	447 022	412 206
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en		
1.2. Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en		
<b>2 - Frais de recherche de fonds</b>		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	81 300	98 208
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
<b>3 - Frais de fonctionnement</b>	<b>40 309</b>	<b>28 584</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>568 631</b>	<b>538 998</b>
<b>4 - Dotations aux provisions et dépréciations</b>		
<b>5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice</b>		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>Total</b>	<b>568 631</b>	<b>538 998</b>
<b>RESSOURCES PAR ORIGINE</b>		
<b>1 - Ressources liées à la générosité du public</b>		
1.1 Cotisations sans contrepartie	3 650	3 150
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	165 657	74 868
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats	399 324	326 240
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		117 083
<b>Total des ressources</b>	<b>568 631</b>	<b>521 341</b>
<b>2 - Reprises sur provisions et dépréciations</b>		
<b>3 - Utilisations des fonds dédiés de l'exercice</b>		
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>Total</b>	<b>568 631</b>	<b>538 998</b>

## TABLEAU VARIATION RESSOURCES

<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>955</b>
Excédent ou insuffisance de la générosité du public	-
Investissements et désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>955</b>